



ARRETE N° 076 PR/MFB/DGSDDI/2020

(Portant exonération des droits et taxes à l'importation des
Produits (alimentaires et médicaux) et des matériels médicaux)

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Vu la Constitution;

Vu le décret n°1147/PR/2019 du 11 Août 2019 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°1471/PR/2019 du 05 septembre 2019 portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;

Vu le décret n°1557/PR/MFB/2019 du 19 septembre 2019 portant nomination à des postes de responsabilités au Ministère des Finances et du Budget ;

Vu l'arrêté n°878/MFB/DGM/DGSDDI/2019 du 24 mars 2019 portant Organisation et Attributions de la Direction Générale des Services des Douanes et Droits Indirects ;

Vu les nécessités de services,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont exonérés des droits et taxes à l'importation les produits alimentaires de première nécessité ; les produits médicaux et les matériels médicaux conformément au tableau ci-dessous :

Position Tarifaire (SH)	Dénomination du produit
I. Produits alimentaires	
1001	Froment
1005	Maïs
1006	Riz
1007	Sorgho
1008	Mil
1101	Farines de froment
1102	Farines de céréales autres que de froment
1103	Semoules
15	Huile végétale
1902	Pates alimentaires
2501	Sel pour l'alimentation
II. Produits et matériels médicaux	
I. Trousses d'essai : instruments et appareils pour tests de diagnostic	
3822.00	Réactifs de diagnostic fondés sur la réaction en chaîne par polymérase pour test d'amplification des acides nucléiques
3002.15	Réactifs de diagnostic fondés sur des réactions immunologiques